

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2017

<p>POL4463-10 MOUVEMENTS AUTOCHTONES TRANSNATIONAUX Lundi 14h00-17h00</p>
--

Chargée de cours: Ximena CUADRA MONTOYA
Courriel: cuadra.ximena@uqam.ca
Disponibilité : à confirmer
Bureau: A.3535

DESCRIPTIF DU COURS

Les objectifs du cours sont 1) acquérir une compréhension générale des processus historiques et en cours d'émergence d'organisations transnationales et revendications partagées de peuples autochtones dans les différentes régions du monde; 2) développer une connaissance des spécificités ainsi que des dimensions communes de ces mouvements et de leurs principaux membres; 3) développer une capacité d'analyse des contextes, des stratégies, des politiques et des discours au sein desquels évoluent ces mouvements.

Le cours se propose de faire un survol et une analyse de la genèse historique et politique des principaux mouvements autochtones, de leurs revendications et de leur incidence actuelle sur le plan politique et sociale à l'échelle locale, nationale et transnationale; et d'étudier les convergences et divergences avec les autres mouvements sociaux en Afrique, dans les Amériques et en Asie.

ORGANISATION DU COURS

Chaque cours comportera une partie magistrale et une discussion collective. Ainsi, une série de textes obligatoires organisera la discussion des séances qui sera évaluée. La partie discussion sera animée par les étudiantes et étudiants en charge. Les présentations magistrales de l'enseignante seront principalement basées sur la littérature complémentaire. Il est donc impératif de lire les textes obligatoires avant de se présenter en cours. Les textes seront disponibles dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle de l'UQÀM. Mettant de l'avant une approche participative, la participation active des étudiants et étudiantes permettra de consolider la matière vue en classe et dynamiser les séances.

ÉVALUATIONS

<p>1. Participation dans la discussion collective des textes. La participation sera évaluée en fonction des questions posées aux étudiants responsables de la discussion ou à l'enseignante, les commentaires par rapport aux textes obligatoires ou des interrogations par rapport à la thématique. La discussion doit être basée sur les textes obligatoires et complémentaires de chaque séance. Autour de la période de la mi-session l'enseignante accordera le 50 % de l'évaluation de la participation des étudiants afin qu'ils puissent analyser leur participation dans le cours.</p>	15%
<p>2. Trois commentaires écrits et oraux sur les textes. Chaque étudiante doit présenter ses commentaires écrits et oraux de trois textes pendant la session. Un commentaire n'est pas un résumé, mais il peut revenir à l'argument central ou une idée du texte pour souligner un aspect d'intérêt, pour développer une réflexion comparée, ou pour exprimer une critique ou un désaccord justifié. Le commentaire écrit doit contenir environ 500 mots et être envoyé par courriel avant 10h00 le lundi de la séance correspondante. Pendant la séance, les étudiants en charge des textes devront exprimer leurs commentaires et animer le débat collectif. Aussi, les commentaires doivent être publiés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle de l'UQÀM. Chaque commentaire aura une pondération de 5% évaluée tant pour le rapport écrit que la contribution orale.</p>	15% (Dates à coordonner avec l'enseignante dès la première séance)
<p>3. Examen mi- session L'examen se déroulera durant la séance et portera sur les textes obligatoires et contenus vus en classe. Les étudiants et étudiantes devront répondre à une série de questions à développement. Les détails seront donnés en cours.</p>	30 % (Lundi 30 octobre)
<p>4. Travail de fin de session : Le travail de fin de session sera développé en deux parties : une à mi session et l'autre à la fin du trimestre. Le but de ce travail est d'accompagner une réflexion spécifique des étudiants sur le sujet du cours. L'étudiant, étudiante pourra se concentrer sur un aspect théorique de l'étude sur le mouvement autochtone transnational, un cas concret d'analyse qui touche un Peuple autochtone et une revendication concrète ou une problématique générale, comme par exemple, la mobilisation internationale des Peuples autochtones contre le changement climatique. Le travail est réalisé individuellement.</p> <p>a. Présentation du plan de travail (thématique générale, objectifs du travail, sections à développer dans le contenu du travail et un commentaire sur la bibliographie à consulter (5 ouvrages minimum dont un faisant partie de la littérature</p>	40 % 10% (16 octobre, remise à 12h00 par courriel)

<p>obligatoire du cours. Le commentaire est un bref justificatif de l'importance de l'ouvrage en relation aux objectifs du travail). Longueur de 3-4 pages.</p> <p>b. Présentation du travail final à l'écrit et à l'oral. Longueur de 4000 mots, double interligne, police Times New Roman ou Arial. Obligation de citer et présenter la liste de références suivant le Style UQÀM : http://www.guidemt.uqam.ca/citer/style-uqam. Les critères d'évaluation seront: capacité de décrire et analyser un phénomène lié aux mouvements autochtones transnationaux, capacité de problématiser la littérature choisie, respect des aspects formels d'écriture académique (orthographe, grammaire, expression formelle, citation et rédaction de la liste des références), clarté de votre argument et structuration du texte (introduction, développement et conclusion), présentation orale en classe du travail.</p>	<p>30% (Lundi 18 décembre à 12h00. Le travail écrit doit être envoyé en format Word par courriel à l'enseignante et l'exposition orale sera à la séance de 14h00 à 17h00). Les travaux envoyés après 12h00 seront considérés en retard.</p>
---	--

Dates importantes à retenir :

1. Trois commentaires écrits et oraux sur les textes. Responsabilité de chaque étudiant et étudiante de coordonner les trois textes choisis, et par conséquent de planifier les dates de leurs commentaires.
2. Présentation du plan de travail du travail de fin de session : 16 octobre 12h00
3. Examen mi-session : 30 octobre
4. Présentation du travail de fin de session : 18 décembre 12h00 (écrit) oral (14h00 - 17h00)

Remise des travaux et pénalisation des retards:

Les travaux doivent être remis par courriel (format Word et double interligne) à l'enseignante aux dates indiquées dans le tableau ci-haut. L'évaluation sera retournée par courriel avec les commentaires de l'enseignante. La pénalité sera de 5% de la note et commencera après l'horaire indiqué. L'étudiant, étudiante doit vérifier la confirmation de réception de l'enseignante durant la journée pour s'assurer que le document a été bien reçu. L'enseignante utilise la grille de conversion de la notation du Département de science politique.

PLAN DU COURS

1. Lundi 11 septembre.

Introduction. Concepts centraux du cours.
Peuples autochtones.
Mouvement autochtone transnational et au pluriel.
Mouvement social et action collective.
La mondialisation et le transnationale.

2. Lundi 18 septembre Rapports théoriques et histoire du mouvement autochtone transnational

Qu'est-ce que c'est un mouvement social transnational?

Le surgissement et l'évolution du mouvement autochtone transnational: cas et alliances d'action collective.

Lectures obligatoires

Deroche F. (2005). La notion de « peuples autochtones » : une synthèse des principaux débats terminologiques (47-63). Fritz et al. La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial. Paris : L'Harmattan.

Schulte-Tenckhoff I. (1997). La question des peuples autochtones. Bruxelles: Bruylant (Introduction: 1-11).

Siméant J. (2010). La transnationalisation de l'action collective. Dans Penser les mouvements sociaux: Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines (pp. 121-144). Paris: La Découverte. En ligne: URL : <http://www.cairn.info/penser-les-mouvements-sociaux--9782707156570-page-121.htm>

Autres ouvrages suggérés :

Alfred T., & Cornassel J. (2005). Being Indigenous: Resurgences against contemporary colonialism. *Government and Opposition*, 40(4), 597-614.

Brysk A. (2000). *From Tribal Village to Global Village: Indian Rights and International Relations in Latin America*. Stanford: Stanford University Press. (Chap 1: On Power Borders and Meaning, 29-54).

Keck M. et Kathryn S. (1998). *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*. Ithaca: Cornell University Press.

Niezen R. (2003). *The origins of indigenism. Human Rights and the Politics of Identity*. Los Angeles : University California Press. (Chap. 2: The Origins Of The International Movement Of Indigenous Peoples 29-22)

3. Lundi 25 septembre. L'émergence d'un cadre du droit international pour les peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Le rapport entre le système international des droits humains et le droit des peuples autochtones

Lectures obligatoires :

Bellier I., Cloud, L. ; Lacroix, L. (2017). Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales. Paris : L'Harmattan. (Chap. 2 : Le Droit International des droits de l'homme, 53-66).

Montes A.R. et Cisneros, G.T. (2013). La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : base d'une nouvelle relation entre les peuples autochtones, les états et les sociétés. Dans Charter, C. et R. Stavenhagen (dir.), La Déclaration des droits des peuples autochtones. Genèse, enjeux et perspectives (p. 139-170). Paris : L'Harmattan.

Autres ouvrages suggérés :

Bellier I., Cloud, L. ; Lacroix, L. (2017). Les droits des peuples autochtones. Des Nations unies aux sociétés locales. Paris : L'Harmattan. (Chap. 3 : Le Droit International des droits de l'homme, 53-66).

Gentelet K., Farget D., & Campbell-Durouflé, C. (2010). Le Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones: Valeur et pertinence. *Nouvelles pratiques sociales*, 23(1), 130-136.

En ligne: <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2010-v23-n1-nps1519579/1003172ar.pdf>

4. Lundi 2 octobre. Expériences et impacts de l'activisme des organisations autochtones dans le système international des droits humains

L'utilisation des instances internationales comme un répertoire d'action collective

Impacts locaux de sortir à l'échelle transnationaux

Limitations et critiques de l'approche des droits humains

Lectures obligatoires :

Pantel B. (2015). Stratégies politiques et cycles de contestation: dimensions internationales du conflit mapuche au Chili (pp. 265-290. Dans: Salas R et Le Bonniec, F (eds.) *Les Mapuche à la mode: Modes d'existence et de résistance au Chili, en Argentine et au-delà*,

Forest P. G., & Rodon T. (1995). Les activités internationales des autochtones du Canada. *Études internationales*, 26(1), 35-57.

Autres ouvrages suggérés :

Bellier I. et Collomb G. (2001). Nous sommes là pour parler d'égal à égal. Entretien avec Alexis Tiouka, coordonnateur de la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane de 1996 à 2001. *Revue Recherches Amérindiens au Québec*, 31, 3, 19-24.

De Costa R. (2007). Cosmology, mobility and exchange: Indigenous diplomacies before the nation-state, *Canadian Foreign Policy Journal*, 13:3, 13-28.

Kradolfer S. (2011). La transnationalisation des mouvements autochtones et l'apparition de nouvelles élites indigènes. En ligne:

<http://www.gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-22argentineTEXREFTRANSNATIONALISATION.pdf>

Legros D. et Trudel P (2001) Les peuples autochtones ont le droit de s'autodéterminer. Entretien avec Kenneth Deer, représentant à l'ONU de la nation mohawk de Kahnawake. *Revue Recherches Amérindiens au Québec*, 31, 3, 13-18.

Salée D., Field A. M. et Horn-Miller K. (2004). De la coupe aux lèvres. L'action politique des peuples autochtones sur la scène internationale et la reconfiguration des paramètres de la citoyenneté au Canada. Dans Micheline Labelle et François Rocher (dir.), *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 156-207.

(Lundi 9 octobre : Congé)

5. Lundi 16 octobre Réseaux transnationaux, solidarité internationale et coopération internationale. Le cas des violations des droits humains des autochtones au Guatemala.

Situation de génocide au Guatemala et la dénonciation à l'international

Le surgissement d'une figure telle que Rigoberta Menchú, qui a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1992

Les réseaux transnationaux d'appui aux Peuples autochtones au Guatemala

Table ronde avec des invités à confirmer

Lectures obligatoires :

Anzueto M. A. (2012). À La Croisée de la paix et de la justice: La CICIG Une avancée dans la lutte contre l'Impunité. *Revue Québécoise de Droit International*, 25, 1-36.

Menchú R. (1992). Discours de Mme Rigoberta Menchú Tum Prix Nobel de la Paix 1992, Oslo, le 10 décembre 1992. En Ligne : <http://www.alterinfos.org/archives/DIAL-1740.pdf>

Autres ouvrages suggères :

Roy Grégoire E. et Hamilton K. (2016). International accompaniment, reflexivity and the intelligibility of power in post-conflict Guatemala. *Journal of Genocide Research*, 18, 2-3. En ligne : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14623528.2016.1186896>

(Lundi 23 octobre: Semaine de lecture)

6. Lundi 30 octobre. Examen mi-session

7. Lundi 6 novembre: ONG, société civile et leur rapport aux mouvements autochtones transnationaux

Niveau des alliances entre ONG, société civile et Peuples autochtones

Alliances entre organisations écologistes et autochtones

Les ONG internationales qui travaillent avec les organisations des Peuples autochtones.

Analyse participative.

Lecture Obligatoire :

Dumoulin Kervran. D. (2004). Transformations des solidarités transnationales : des réseaux militants aux champs globalisés. Le cas de la défense des peuples autochtones. Dans: Guillaume Devin (dir.). *Les solidarités transnationales*, L'Harmattan, pp. 103-112. En ligne: <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00163743/document>

Lawrence R., et Raitio K. Les conflits forestiers dans le Saapmi finlandais et leurs dimensions locales, nationales et internationales. Dans IGWIA/GIPTA, *Exploitations forestières et peuples autochtones*. France, L'Harmattan. 73-65. En Ligne :

<https://gitpa.org/Autochtone%20GITPA%20300/gitpa300-16-74samiTEXTEREfforetQA.pdf>

Autres ouvrages recommandés:

Bellier I. (2008). Le développement et les peuples autochtones: conflits de savoirs et enjeux de nouvelles pratiques politiques. *Savoirs et politiques de développement*, Paris, Ed. Karthala, 119-139.

8. Lundi 13 novembre: La lutte des Peuples autochtones pour l'autodétermination, le territoire et les ressources naturelles à l'échelle transnationale

Conférence de la Prof. Doris Farget

La notion de propriété pour les Peuples autochtones.

La jurisprudence sur le droit à l'autodétermination et droits territoriaux des peuples autochtones.

Le rôle de la Banque Mondiale et des institutions de financiarisation transnationale

Les actions à l'international des Peuples autochtones contre les entreprises qui ont des investissements dans territoires autochtones.

Lectures obligatoires :

Chauvin K.; Claerebout, V.; Deroche, F, Fritz, Jean C. (2005). Les Peuples autochtones et l'ordre économique international (363- 399). Dans : La nouvelle question indigène. Peuples autochtones et ordre mondial. Paris : L'Harmattan.

Farget D. (2015). Entre discontinuité et complexité dans la conception de l'environnement des instances interaméricaines et des requérants autochtones revendiquant leur droit au territoire. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 22, 1-17. En ligne : <https://vertigo.revues.org/16180>

Autres ouvrages suggérés :

Le droit des peuples autochtones au libre consentement préalable et éclairé et la RIE de la Banque mondiale (Introduction et titre 1 : p.1-14) En ligne : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/10/eiripsfpcjun04fr.pdf>

9. Lundi 20 novembre Les peuples autochtones et les questions des frontières

Les autochtones face la question des frontières administratives des États : les Peuples nomades, éleveurs et pasteurs ainsi que la diaspora autochtone au delà des frontières.

Organisations transfrontalières des Peuples autochtones et leurs revendications. Les exemples des Inuits, Samis et Amazighs.

Droits reconnus aux Peuples autochtones transfrontaliers.

Lectures obligatoires :

Morin F. (2001). La construction de nouveaux espaces politiques inuits à l'heure de la mondialisation. *Recherches Amérindiennes au Québec*, 31, 3, 25-36. En Ligne:

http://classiques.uqac.ca/contemporains/morin_francoise/construction_nouveau_espaces/construction_nouveau_espaces.pdf

Pouessel, S. (2006). Du village au « village-global » : émergence et construction d'une revendication autochtone berbère au Maroc. *Autrepart*, 38,(2), 119-134. En ligne : http://www.cairn.info.proxy.bibliotheques.uqam.ca:2048/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_038_0119

Autres ouvrages suggérés :

Symonides M. (2012). Les Peuples autochtones, un acteur sous-estimé : l'exemple Sami. *Perspectives Internationales* (30/12/2012) En ligne: <http://perspectivesinternationales.com/?p=600>

Fagherazzi-Pagel H. (2010). Sauvegarder la culture des Samis, plus grand peuple autochtone d'Europe. *Recherches Polaires*. En ligne: <http://recherchespolaires.inist.fr/?Sauvegarder-la-culture-des-Samis,541>

Wilson G. N ; Smith, H. A. (2011). The Inuit Circumpolar Council in an Era of Global and Local Change. *International Journal*, 66,4, 909-921

10. Lundi 27 novembre. Le surgissement des actions transnationales des femmes autochtones

Les thématiques communes des organisations des femmes autochtones
L'action des femmes autochtones du Québec tant à niveau national que international
Les femmes autochtones dans les réseaux des mouvements transnationaux des femmes.

Lectures obligatoires :

Labrecque M. F. (2011). La transnationalisation des mouvements féministes dans les Amériques. Quelle est la place des femmes autochtones?. *Inditerra-Revue internationale sur l'Autochtonie* (3), 18-28. En ligne: <http://www.reseaudialog.ca/Docs/02INDITERRA032011LABRECQUE.pdf>

Giraud I. (2015). Intégrer la diversité des oppressions dans la Marche mondiale des femmes. *L'Homme et la société*, (4), 95-112.

Autres ouvrages:

Amnistie Internationale (2016). Campagne Automne 2015. Solidarité avec les femmes autochtones. En ligne: https://www.amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/campagnes/dossier_femmes_autochtones_pc2.pdf

Amnistie Internationale (2009). Assez de vies volées. Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada : une réaction d'ensemble est nécessaire. Londres : Amnesty International Publication (32 p)

<https://amnistie.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/amr200122009fraassezdeviesvolees.pdf>

Andolina, R., Laurie, N., & Radcliffe, S. A. (2009). *Indigenous development in the Andes: Culture, power, and transnationalism*. Duke University Press.

Dhamoon, R. (2015). A feminist approach to decolonizing anti-racism: Rethinking transnationalism, intersectionality, and settler colonialism. *Feral Feminisms*, 4, 20-37.

Femmes autochtones au Québec (2015). Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec. FAQ, Kahnawake. En Ligne: <http://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/09/RapportFADA-Copie.pdf>

Masson D., & Conway, J. (2017). La Marche mondiale des femmes et la souveraineté alimentaire comme nouvel enjeu féministe. *Nouvelles Questions Féministes*, 36(1), 32-47.

11. Lundi 4 décembre. L'articulation internationale des Peuples autochtones pour la protection de la biodiversité et des connaissances collectives

La protection de la biodiversité pour les peuples autochtones.

L'appropriation de la connaissance culturelle et du patrimoine biogénétique des Peuples autochtones.

Instruments du droit international et les réseaux transnationaux des Peuples autochtones.

Lectures obligatoires :

Dumoulin Kervran, D. (2003). Les savoirs locaux dans le filet des réseaux transnationaux d'ONG: perspectives mexicaines. *Revue internationale des sciences sociales*, 178,(4), 655-666. doi:10.3917/riss.178.0655.

Demmer C. (2007). Une nouvelle stratégie kanake. *Vacarme*, (2), 43-48.

Hermitte M. A. (2007). La convention sur la biodiversité biologique et les droits intellectuels des peuples autochtones: une lacune française. *Revue juridique de l'environnement*, 32(1), 191-213.

Autres ouvrages suggérés :

Crawhall N. (ed.) (2016) Une introduction à l'intégration du savoir africain autochtone et traditionnel dans les plans, les programmes d'action, les plateformes et les politiques d'adaptation nationaux. IPACC, Le Cap. En ligne:

https://www.ipacc.org.za/images/reports/climate_and_environment/Une_Introduction_a%C3%8C%8C%ACgration_du_Savoir_Africain_Autochtone_Traditionnel.pdf

12. Lundi 11 décembre La politisation de la culture et des communications des Peuples autochtones à l'échelle transnationale.

Expériences d'articulation internationale des créateurs artistiques des Peuples autochtones au niveau de la culture et des communications autochtones.

Lectures obligatoires :

Dupré F. (2010) IsumaTV, les enjeux virtuels d'un réseau d'artistes inuit Entretien avec Stéphane Rituit, *Cahiers du CIÉRA*, 5, 17-27.

Guimont Marceau S. (2013). Le Wapikoni mobile : conquête d'un nouveau territoire de citoyenneté pour de jeunes autochtones. *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, 12,3, 551-575

Savard J. F. (2010). Communautés virtuelles et appropriations autochtones: trois hypothèses à explorer. *Cahiers du CIÉRA*, 5, 101-120.

Autres références :

Wapikoni Mobile <http://www.wapikoni.ca/>

Insuma TV : <http://www.isuma.tv/>

Niezen, R. (2005). Digital Identity: The Construction of Virtual Selfhood in the Indigenous Peoples' Movement. *Comparative Studies in Society and History*, 47,2, 532-551.

13. Lundi 18 décembre. Travail de fin de session Limite à 12h00.

Session de finalisation : Atelier de synthèses, évaluation et discussion collective des travaux finaux.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.